

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 06267 Numéro SIREN : 807 738 224 Nom ou dénomination : 2PR

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001590

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

Date : 20/01/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/001590**
n° de gestion : **2014B06267**
n° SIREN : **807 738 224 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 20/01/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2PR
2 Rue Gaston Monmousseau 69200 VENISSIEUX

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



Désignation de l'entreprise <u>2PR</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>2 RUE GASTON MONMOUSSEAU 69200 Vénissieux</u>																				
SIREN		<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> </tr> </table>										8	0	7	7	3	8	2	2	4
8	0	7	7	3	8	2	2	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois *				<u>1 2</u>		Durée de l'exercice précédent *				<u>1 2</u>										
Exercice N clos le																				
3 1 1 2 2 0 1 6																				
ACTIF																				
				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3												
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012														
		Autres *		014		016														
	Immobilisations corporelles *		028		030															
	Immobilisations financières * (1)		040		042															
	Total I (5)		044		048															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		33		066		33											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		3 999		070		3 999										
		Autres * (3)		072		21 078		074		21 078										
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084		2 435		086		2 435											
	Charges constatées d'avance *		092		094															
	Total II		096		27 545		098		27 545											
	Total général (I+II)		110		27 545		112		27 545											
PASSIF																				
										Exercice N 1										
										NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120		250									
	Écarts de réévaluation								124											
	Réserve légale								126											
	Réserves réglementées *								130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)								131		)									
	Report à nouveau								134		(13 728)									
	Résultat de l'exercice								136		(15 009)									
	Provisions réglementées								140											
	Total I								142		(28 487)									
	Total II								154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166		1 590									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169		)									
	Produits constatés d'avance								174											
Total III								176		56 032										
Total général (I + II + III)								180		27 545										
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>2PR</u>		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le <u>31/12/2016</u>	
					1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
				217	218	
					149 959	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitations reçues		226			
Autres produits		230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	149 959	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	2 895	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	72 795	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	292	
	Rémunérations du personnel *			250	61 830	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	27 142	
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	
			260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	164 953	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(14 994)
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	15	
Produits exceptionnels (IV)	290		Charges exceptionnelles (VI)	300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(15 009)
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexes A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
		Créance due au report en arrière du déficit			346	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

Procès-verbal d'assemblée annuelle d'approbation des comptes

Société à responsabilité limitée SAS 2PR

Au capital de 500 euros

Siège social : 2 RUE GASTON MONMOUSSEAU 69200 VENISSIEUX

SIREN 807 738 224 RCS Lyon

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés

du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le 30 juin,

A 14 heures.

Les associés de la société 2PR, SAS au capital de 500 euros divisés en 500 actions, dont le siège social est à 2, Rue Gaston Monmousseau 69200 VENISSIEUX se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre contre décharge, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Mehmet Akif EKEN, président.

Sont présents :

- M. Mehmet Akif EKEN, propriétaire de 250 actions, numérotées de 1 à 250 ;
- M. Adem KARAKOC, propriétaire de 250 parts sociales, numérotées de 251 à 500 ;

Soit au total 2 actionnaires présents ou représentés, totalisant 500 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : l'approbation des comptes annuels

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2016,
- le rapport de la gérance,

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Le président propose l'affectation du résultat sur compte de report à nouveau dans l'attente d'un résultat bénéficiaire en 2017

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Mehmet Akif EKEN pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.